

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-151

présenté par
Mme Maud Petit

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Inclusion sociale et protection des personnes	0	2 000 000	
Handicap et dépendance	0	0	
Égalité entre les femmes et les hommes	2 000 000	0	
TOTAUX	2 000 000	2 000 000	
SOLDE	0		

EXPOSÉ SOMMAIRE

Instauré en 2007 et géré par la Fédération nationale Solidarité Femmes (FNSF), le 3919 – “Violences Femmes Infos” est devenu le numéro national de référence destiné à l’écoute, à l’information et à l’orientation des femmes victimes de violences. S’il cible en priorité les violences conjugales, il traite également d’autres formes de violences telles que les mariages forcés ou les mutilations sexuelles. Gratuit, anonyme et accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, ce service

assure une écoute bienveillante et professionnelle, permettant chaque année à des milliers de femmes d'être accompagnées et soutenues.

Cependant, si selon les données du ministère de l'Intérieur 86 % des victimes de violences conjugales sont des femmes, il n'en demeure pas moins que les hommes peuvent eux aussi en être victimes. Cette réalité, souvent invisible, reste largement méconnue et taboue, car elle heurte encore les représentations sociales de la masculinité. Beaucoup d'hommes victimes n'osent ni en parler ni porter plainte. Et lorsqu'ils souhaitent se confier, être aidés ou accompagnés, aucun dispositif téléphonique spécifique ne leur est dédié : il n'existe pas aujourd'hui d'équivalent au 3919 pour les hommes.

Le présent amendement vise donc à créer un numéro national d'écoute et de soutien destiné aux hommes victimes de violences conjugales, sur le modèle du 3919 mais distinct de celui-ci. Ce numéro, intitulé « Violences Hommes Infos », aura pour mission d'écouter, d'accompagner et d'orienter les hommes concernés vers les structures et services compétents.

Cet amendement abonde de 2 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement l'action 25 « Prévention et lutte contre les violences et la prostitution » du programme 137 Egalité entre les femmes et les hommes ;

Il prélève, pour respecter les règles de recevabilité budgétaire, 2 millions d'euros sur l'action 13 « Ingénierie, outils de la gouvernance et expérimentations » du programme 304 "Inclusion sociale et protection des personnes".